

Économie extérieure

Réponse à une consultation 26.03.2021

Ordonnance sur l'huile de palme

Le projet crée des incitations judicieuses pour une production d'huile de palme en Indonésie encore plus durable. Il est, de plus, faisable pour les entreprises concernées et concrétise de manière adéquate les critères de durabilité fixés à l'art. 8.10 de l'accord de libre-échange.

Du point de vue de l'économie, l'accent doit toujours être placé sur une mise en œuvre aussi efficace que possible, sans exigences bureaucratiques inutiles pour les exportateurs et les importateurs, et l'adaptation continue des exigences à la lumière des développements futurs.